

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

CV/NC

Objet : Signature d'une convention financière avec le Département de la Meuse relative aux travaux de réfection du réseau d'eaux usées à la Maison de la Solidarité

N° : DCM_2024/132

PUBLIÉE LE : 13/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 4 novembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 25 octobre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Martine MARCHAND, Patrick BARREY, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE

ONT DONNÉ PROCURATION :

Angélique GÉNART donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Laila AHADDAR donne pouvoir à Benoît REYRE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Patrick BARREY

Annette DABIT donne pouvoir à Martine MARCHAND

Martine JONVILLE donne pouvoir à Nelly LOMBARD

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Olivier GUCKERT

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO, Suzel RICHARD, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 – Pouvoirs : 6 - Votants : 24

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

La Commune de Commercy a donné à bail du 30 décembre 1996, au Département de la Meuse, un immeuble sis 49 avenue Stanislas.

Début 2024 les canalisations d'eaux usées de l'immeuble ont fait l'objet de plusieurs engorgements dus à un défaut de pente inhérent à l'aménagement originel.

Vu l'urgence de la situation, le Département de la Meuse a pris l'initiative de faire réaliser les travaux par l'entreprise LHERITIER en avril 2024 et a assuré le pré-financement d'un montant de 4 039,74 € HT.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le bail du 30/12/1996 liant la commune de Commercy en tant que bailleur et le Département de la Meuse en tant que locataire de la Maison de la Solidarité sise 49 avenue Stanislas ;

Vu les travaux effectués par l'entreprise LHERITIER pour la réfection du réseau d'eaux usées dudit immeuble ;

Vu le projet de convention financière avec le Département de la Meuse relative à la réalisation de travaux de réfection du réseau d'eaux usées au sein de la Maison de la Solidarité ;

Vu l'avis rendu par la Commission du 16/10/2024 ;

Considérant que la Commune est propriétaire de l'immeuble sis 49 avenue Stanislas ;

Considérant qu'une convention financière doit être signée avec le Département de la Meuse afin que la Commune s'acquitte de sa participation financière au coût des travaux ;

Considérant l'avis rendu par la Commission du 16/10/2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention financière entre la Commune et le Département de la Meuse dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention financière entre la Commune et le Département de la Meuse.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention financière entre la Commune et le Département de la Meuse dont le projet est annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention financière entre la Commune et le Département de la Meuse.

Le Maire

Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20241112-2024_132-DE

